

# Conseil municipal du 6 février 2018

Présents : Mesdames Arnoult, Haefen, Carrère, Doumot, Ségafredo.

Messieurs Boucher, Roussaud, Quinnee, Eard, Réveillère.

M. Briérand ayant donné pouvoir à J. Réveillère

Mme Thérèse ayant donné pouvoir à Mlle Arnoult

Mme Coste ayant donné pouvoir à C. Doumot

Absent excusé : M. Bondat

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Doumot

La séance est ouverte à 9h05

## I - Résolution du Plan local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager la résolution du PLU et de l'autoriser à faire appel au service compétent du Service pour accompagner cette résolution -

Cette procédure comporte plusieurs étapes et se déroulera sur plusieurs années -

Cette résolution aura un coût qui sera prévu aux budgets 2018 et 2019 -

Accepté à l'unanimité -

## II - Convention BRDF

Un contrat a été signé le 8/11/1989 pour 30 ans de concession

La convention de BRDF est une convention de reconnaissance des réseaux, d'entretien, de développement -

Elle fixe les modalités actuelles accordées au réseau -

M. le Maire propose de renouveler cette convention selon un cahier des charges établi selon un modèle élaboré avec la FNCEZ (Fédération Nationale des Collectivités Concessionnaires et Régies) qui présente des avantages financiers et techniques -

Le conseil demande l'étude de prolongement des réseaux là où il n'existe pas sur le village -

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau contrat de concession pour la distribution du gaz naturel sur la commune

Accepté à l'unanimité -

III

Justices d'iceux :

-> Nicole Anoult évoque un document récent "guide de la gouvernance" du Sicoval distribué à nos élus cette semaine.

Elle fait le point sur l'ordre du jour du conseil de Communauté du 5/08/18.

-> Mme Segalardo expose certains sujets abordés en commission finance du Sicoval : calcul de la DSC, troisième ligne de mého.

-> La commune révoque une professeure de flûte titulaire de l'ÉCRET à hauteur de 10<sup>e</sup>/semaine. 9<sup>e</sup> sont utilisés par l'école de musique. Elle interviendra donc 1<sup>ère</sup> sur le temps de l'Alac pendant les 5 cours fin de semaine.

-> le projet éducatif de territoire (PEOT) devra être évalué par les enseignants, les parents, l'Alac et les élus afin de procéder à son renouvellement.

-> C. Domot évoque les effectifs des écoles et les changements éventuels.

-> C. Boucher rapporte les échanges avec des bureaux du CAUE, l'Atelier d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, qui ont vu la demande de la commune pour faire le point des bâtiments et des aménagements possibles.

-> Inauguration du mur d'escalade au gymnase René Carin en fin de semaine.

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 20

Domot  
~~Ferron~~  
